Image not found or type unknown

Rachat de soulte et état liquidatif des biens immobiliers

Par **Lilwen**, le **19/06/2013** à **18:18**

Bonjour,

Je souhaite divorcer, mais je ne veux pas quitter notre maison. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté légale, et avons tous les deux apportés des fonds propres à l'achat de la maison il y a 15 ans(monsieur un peu plus que madame) et également il y a 5 ans pour des travaux d'embellissement (fonds propres de madame issus d'une donation de ses parents, pour un montant plus de 3 fois et demi supérieur aux apports précédents de monsieur).
Je souhaite réaliser un rachat de soulte mais me pose des questions sur la manière dont les récompenses sur les fonds propres vont être estimés, ainsi que sur la contribution de chacun aux frais du ménage, sachant que je n'ai pas travaillé pendant plusieurs années, mais que je gagne un peu plus que lui depuis environ 10 ans.
Faut-il aller voir le notaire avant l'avocat ? Mon mari prétend qu'il veut que tout se passe bien (c'est moi qui souhaite le divorce) mais prétend réclamer des intérêts sur les sommes en fonds propres apportés il y a 15 ans...
Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés